
1917

Rédigé le 14 (27) avril 1917.
Paru le 15 avril 1917 dans le n° 33 de la «
Pravda »
Conforme au texte du journal

Œuvres t. 24, pp. 128, Paris-Moscou

Lénine

« Accord à l'amiable »

entre propriétaires fonciers et paysans ?

Voici le texte, publié aujourd'hui dans le *Dien* [1], du télégramme du ministre Chingarev mentionné hier dans notre éditorial :

« Ayant pris connaissance de l'arrêté du comité de Ranenbourg relatif aux semailles, j'estime de mon devoir de déclarer inadmissible le règlement de la question agraire par des initiatives locales, à défaut d'une loi valable pour l'ensemble de l'Etat. Les actes d'arbitraire amèneraient un malheur public et mettraient en péril la cause de la liberté par les dissensions qu'ils provoqueraient. Le règlement de la question agraire incombe, de par la loi, à l'Assemblée constituante. Des chambres agricoles de conciliation seront instituées auprès des comités cantonaux de ravitaillement pour réaliser des accords à l'amiable entre cultivateurs et propriétaires terriens. La location des terres en friche fait l'objet d'une étude activement poursuivie. Je vous prie, au nom de l'ordre public, de vous inspirer des arrêtés du Gouvernement provisoire et de ne pas établir de votre propre chef des semblants de lois.»

Peut-on parler de « démocratie », de « liberté du peuple », quand les paysans, qui forment la *majorité* notoire, incontestable, écrasante, de la population, n'ont pas le droit de prendre une décision et de l'appliquer, mais doivent attendre des « *accords à l'amiable* » entre cultivateurs et propriétaires ?

Un propriétaire de 2000 hectares de terre en face de *trois cents* familles paysannes possédant ensemble 2000 hectares : telle est, en gros, la situation en Russie. Trois cents paysans doivent attendre le consentement « à l'amiable » d'un *seul* propriétaire foncier !!

Est-ce juste, camarades soldats ?

Notes

Les notes rajoutées par l'éditeur sont signalées par [N.E.]

[1]. «*Dien*» [le Jour], quotidien de tendance libérale bourgeoise. Commença à paraître à Pétersbourg en 1912 avec la participation des menchéviks-liquidateurs, sous le contrôle desquels il passa totalement après la révolution bourgeoise démocratique de février 1917. Interdit le 26 octobre (8 novembre) 1917 par le Comité militaire révolutionnaire près le Soviet de Pétrograd. [N.E.]
